**UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS (Paris II)**

**DROIT - ÉCONOMIE - SCIENCES SOCIALES**

**Session** : Janvier 2018

**Année d'études** : 2017-2018

**Discipline** : Histoire et sémiologie de l'écrit et de l'image (Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

**Titulaire du cours** : Mme Maëlle BAZIN

**Documents autorisés** : Dictionnaire imprimé pour les étudiants non francophones

— — — — —

Les deux parties, à savoir l'analyse d'image (1) et la question de cours (2), doivent être traitées. Privilégiez des réponses synthétiques et argumentées. Celles-ci doivent se présenter sous une forme structurée : introduction, développement, conclusion. Les titres des parties doivent être apparents. Soyez particulièrement vigilant.e quant à la qualité de votre écriture, comme à la forme. Enfin, merci d'écrire lisiblement et de vous relire attentivement avant de rendre votre copie.

Nombres de pages : 3.

**<u>Partie 1 - Analyse d'image (8 points)</u> :**

Analysez la capture d'écran du message Twitter ci-dessous, posté le 6 décembre 2017.
(Attention, pour les besoins de cette épreuve d'examen, l'identité de l'internaute a été anonymisée.)

Ce montage de deux images a été massivement relayé sur les réseaux sociaux et a suscité des critiques. En effet, il fait passer un dessin humoristique de 2009 du dessinateur de presse Marc Large (à droite dans le tweet) pour un dessin publié par la rédaction de *Charlie Hebdo* suite à la mort de Johnny Hallyday. Notons qu'en cliquant sur l'image de droite, un bandeau noir apparait en bordure porteur de la mention « Charlie Hebdo », comme reproduit ci-après :

Quel est le message véhiculé par ce tweet ? Dans quelle mesure ce message s'inscrit-il dans les enjeux contemporains de circulation des contenus médiatiques à l'ère du numérique ?

**<u>Partie 2 - Question de cours (12 points)</u>** :

Commentez cette citation d'Emmanuelle Glon concernant la retouche photographique, en inscrivant votre réflexion dans une perspective historique :

> *« La photographie est à la fois un art et une source d'information. En raison de cette ambivalence, la retouche photographique n'aura pas la même légitimité selon que l'on est un artiste, c'est-à-dire un créateur, ou un reporter, c'est-à-dire un témoin des faits. »*
>
> (extrait de *« Photographie, information et manipulation »*, revue *Communication*, 2012)

Argumentez votre réponse à l'aide d'exemples, en vous appuyant non seulement sur le cours et les auteurs étudiés, mais aussi sur vos connaissances personnelles.